



A propos de l'importance ornithologique des éléments ligneux et herbacés jugés insignifiants dans le cadre d'un remembrement agricole

par Thierry DEWITTE¹

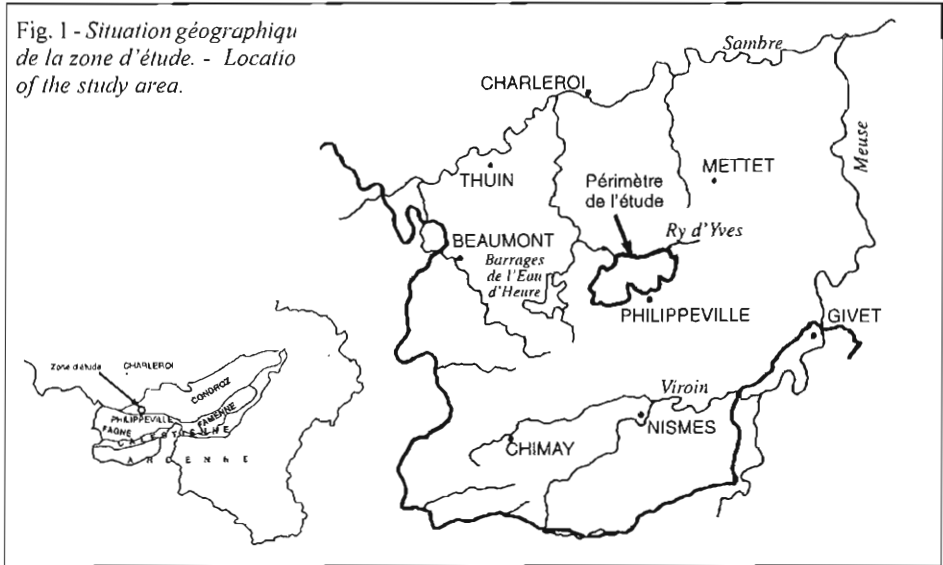
L'avifaune de deux carrés-échantillons de 100 ha chacun, situés dans deux zones de production agricole intensive (Condroz occidental, au nord de Philippeville), a été recensée au cours de visites hebdomadaires étalées de mars à juin. Le premier carré présente une situation d'avant remembrement alors que le second, composé de parcelles dénudées de toute végétation naturelle, est proche d'une situation postremembrement. 55 espèces sont présentes dans le premier carré, contre 31 dans le second. Les espèces communes aux deux carrés sont plus abondantes dans le premier, à l'exception des espèces "steppiques" comme le Vanneau huppé et l'Alouette des champs.

Introduction

Lors d'un projet de remembrement agricole, il est tout d'abord élaboré un "Plan d'évaluation des sites" qui consiste, entre autres, à inventorier tous les éléments du paysage, positifs ou négatifs, les cartographier et les évaluer. Les aspects esthétique, écologique et agricole de chaque élément sont pris en considération afin d'attribuer une cote finale de un à cinq points. Les éléments totalisant cinq points (de très grande valeur) doivent absolument être conservés lors de l'opération de remembrement; ceux qui ont obtenu une

(1) Centre Marie-Victorin, rue des Ecoles 21, B - 5670 Vierves-sur-Viroin.

Fig. 1 - Situation géographique de la zone d'étude. - Locatio of the study area.



cote de quatre (de grande valeur) peuvent être détruits à condition d'être remplacés par une nouvelle réalisation, tandis que les résultats inférieurs permettent la suppression des éléments sans contrepartie (REGINSTER, 1997). Habituellement, ce sont les jeunes haies, les massifs buissonnants peu diversifiés, les chemins et talus enherbés, les arbustes et ronciers isolés qui obtiennent les totaux les plus faibles. Comme il n'existe aucune restriction à leur destruction, nous avons tenté d'attirer l'attention du monde agricole sur le rôle de ces végétaux pour la conservation d'une avifaune nicheuse la plus riche possible (cette démarche aurait pu concerner un autre groupe faunistique). Nous espérons ainsi éviter l'élimination trop systématique de ces éléments. Nous avons pu réaliser cette étude dans le cadre du "Plan d'évaluation des sites du projet de remembrement de Jamagne" (Centre Marie-Victorin, 1993).

1. Description générale de la zone d'étude

Le périmètre du projet de remembrement couvre une superficie de 1.000 ha englobant principalement les villages de Jamiolle, Jamagne (entité de Philippeville), Hemptinne et une fraction de Saint-Aubin (entité de Florennes). Il comprend une partie des zones agricoles dites "du plateau de Philippeville", terme général donné à une succession de petits plateaux cultivés dominant l'entité du même nom (Prov. de Namur) (Fig. 1). Celle-ci est située en limite sud-ouest du Condroz; elle présente une pente faible (de 240 à 280 m d'altitude) orientée SE-NO, délimitée au nord par la vallée du ry d'Yves (220 m) et découpée par trois de ses affluents : le ry des Gattes, le ry d'Hubiessau et le ry de la Valette (Fig. 2). Ces quatre vallées compliquent fortement le relief général et déterminent l'emplacement des villages (au coeur de chacune des vallées), la localisation des sites

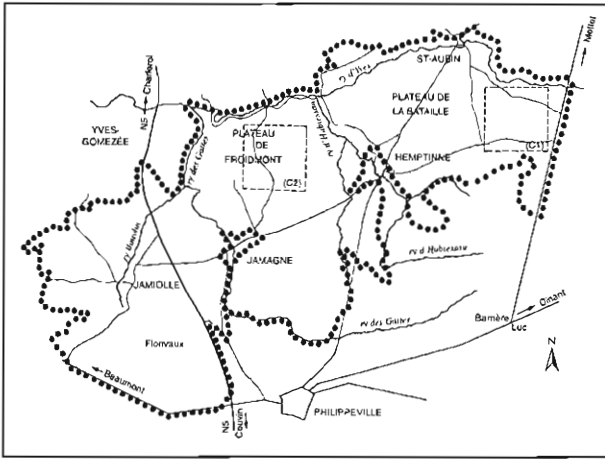


Fig. 2 - Situation des deux parcelles-échantillons. - Location of the two squares samples.

d'intérêt biologique (sur les affleurements calcaires dégagés par l'érosion des cours d'eau), la concentration des pâturages (sur les versants et les fonds de vallée), la disposition des principales voies de communication (sur les plateaux), et la vocation essentiellement agricole des plateaux ainsi découpés. Le paysage de ces derniers est largement ouvert. Seuls quelques bosquets et fourrés d'épineux indiquent l'emplacement d'anciennes minières (extraction de fer) et rompent sa monotonie. Par contre, les alentours des villages ainsi que les vallées étroites et sinueuses présentent un paysage semi-ouvert où alternent de vieux vergers, des prairies délimitées par des haies, des alignements de saules têtards, des fourrés et des petits bois sur les affleurements rocheux. L'habitat est du type groupé dans les vallées, tandis que l'on peut voir de belles fermes anciennes dispersées sur les plateaux voués aux cultures.

2. Intérêt ornithologique

L'avifaune du périmètre du projet de remembrement a été recensée et totalise 83 espèces nicheuses. Par rapport aux données de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique (DEVILLERS *et al.*, 1988), cinq espèces supplémentaires ont été découvertes : la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolaïs polyglotta*), le Serin cini (*Serinus serinus*), la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*) et la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*). Une sixième espèce s'est cantonnée sans nicher : le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) près d'une mare dans une pâture.

Les milieux d'intérêt ornithologique les plus remarquables sont :

- les haies libres composées de grands buissons : Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*), Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*);
- les prés humides abandonnés ou non : Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), Pipit farlouse (*Anthus pratensis*);
- les fruticées se développant sur les affleurements rocheux et les talus du chemin de fer



Photo 1 - Les villages, ici Saint-Aubin, abritent une avifaune encore riche car ils sont bien verdurisés. - Wooded villages like St-Aubin still shelter a various avifauna.

- désaffecté : Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*);
- les friches de divers types : Locustelle tachetée, Hypolaïs polyglotte;
- les ruisseaux les moins pollués aux berges naturelles : Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*);
- les vergers et abords de villages : Gobemouche gris (*Muscicapa striata*), Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Serin cini, Chouette chevêche (*Athene noctua*).

Les bois (Saint-Aubin, Florennes) ont été très peu prospectés car pour la plupart exclus du périmètre de remembrement. Nous avons constaté une belle population de Loriolets d'Europe (*Oriolus oriolus*) et, comme d'imposantes chênaies dominent le peuplement, on peut s'attendre à d'autres espèces comme par exemple le Pic mar (*Dendrocopos medius*). Les pelouses, les friches et les prairies sur calcaire pâturées extensivement n'abritent pas d'oiseaux rares mais accueillent en revanche un très grand nombre d'espèces favorisées par une strate herbacée de qualité (abondance et grande variété d'insectes, diversité importante de graines) et la présence de buissons (postes de chant, sites de nidification, délimitation du territoire, repères). Une carrière contiguë au périmètre étudié abrite une colonie d'Hirondelles de rivage (*Riparia riparia*).

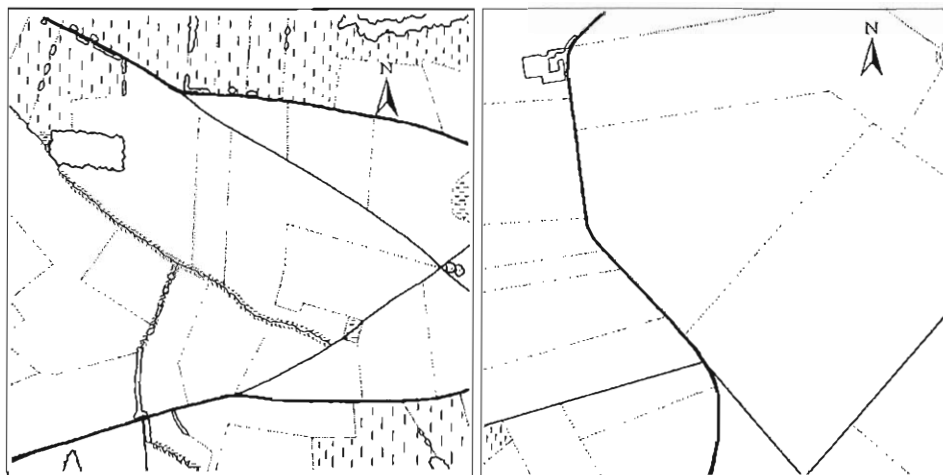

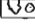

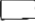



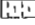
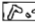



Fig. 3 - Description des deux parcelles. A gauche C1 (Bataille), à droite C2 (Froidmont). - Description of the two square samples. On the left C1, on the right C2.

(asphalted way / grassy way / plot's boundaries / grassy stream / hedge, bush / grove, tree / field / mowed meadow / grazed meadow / building)

- | | | | |
|---|-------------------------------|---|-----------------------|
|  | chemin asphalté |  | bosquet, arbre |
|  | chemin enherbé |  | culture |
|  | limite de parcelles |  | pré de fauche, friche |
|  | ruisseau aux berges enherbées |  | prairie pâturée |
|  | haie, arbuste |  | bâtiment |

3. Méthode utilisée et description des deux carrés-échantillons

Nous avons décidé de comparer, au sein du périmètre d'étude, deux carrés-échantillons de 100 ha (1 km de côté) se différenciant par le nombre d'éléments végétaux présents (Tableau 1). Ils sont situés en zone de culture intensive et sont de prime abord très semblables. L'un se situe sur le plateau de la Bataille (carré 1, Hemptinne/Saint-Aubin), l'autre sur le plateau de Froidmont (carré 2, Jamagne/Yves-Gomezée) (Fig. 2). Grâce à la collaboration de J. Matagne (Philippeville) et de L. Lebrun (Yves-Gomezée), ces carrés furent prospectés chaque semaine de la mi-mars à la fin juin 1993, de préférence le matin, quelques sorties visant plus spécialement la Perdrix grise (*Perdix perdix*). La technique des plans quadrillés a été utilisée (NOVOA, 1990; LUY, 1991). Toutefois, notre propos visant principalement à mesurer l'influence des éléments ligneux et herbacés peu importants sur les espèces les plus typiques des milieux agricoles cultivés, la plupart des espèces communes liées aux bosquets, grosses haies, etc. n'ont pas fait l'objet d'un recensement précis, sauf lorsque leur rareté était telle que leur décompte s'est révélé particulièrement aisé. A ces réserves près, chaque oiseau fut donc identifié et pointé sur carte, son comportement décrit (chanteur, parade, en vol). Les environs immédiats ont aussi été prospectés afin de déterminer les individus vivant aux limites du carré (recherche de nourriture). Les milieux fréquentés ont également été notés.



Photo 2 -
Sur le plateau de la Bataille (C1), un chemin agricole encore orné d'arbustes et de ronciers.
On the shelf C1, a farm track still bordered with bushes and brambles.

Les deux zones-échantillons ont en commun (Fig. 3) une altitude moyenne de 260 m, un doux vallonnement, une dominance de cultures jouxtant quelques prairies pâturées, quelques tronçons de haies libres, des chemins enherbés... Le carré 1 (La Bataille) comprend cependant un plus grand nombre de parcelles, plus de chemins enherbés, des haies libres âgées, de jeunes buissons se développant le long des clôtures, plus de prairies, un petit pré fauché, deux ruisselets aux berges herbeuses parsemées d'arbrisseaux, un bosquet de feuillus. Le propriétaire chasse; il a planté une haie à proximité et créé une jachère. Le carré 2 (Froidmont) présente un paysage plus dénudé, aux parcelles agricoles plus grandes (entre autres deux champs de céréales de 14 et 18 ha, un champ de colza de 24 ha). L'agriculteur "resemble" déjà ses terres par achat ou échange et a supprimé plusieurs haies et chemins. La prairie y est peu représentée et les buissons sont rares. Le locataire de la chasse ne protège pas le milieu et effectue des lâchers d'oiseaux de tir (dont la majorité sont tués pendant la saison de chasse).



Photo 3 - Le plateau de Froidmont (C2), à l'avant plan, est composé de grandes parcelles de culture dénudées de toute végétation spontanée. - In the foreground, the shelf of Froidmont (C2) covered with large cultivated plots without any spontaneous vegetation.

Tableau 1 - Comparaison des milieux présents dans les carrés-échantillons. - Comparison of the squares samples habitats.

Milieux	C1 (La Bataille)	C2 (Froidmont)
Nombre de parcelles agricoles	27	18
Surface moyenne/parcelle	3,7 ha	5,8 ha
Longueur des chemins et fossés enherbés	2,4 km	1,1 km
Longueur des haies	750 m	50 m
Surface de pâtures	22 ha	0,35 ha
Surface de prés de fauche	0,25 ha	0
Bosquets, fourrés	1,5 ha	0
Bâtiments agricoles	0	1

4. Résultats et discussion

Les résultats globaux de nos recensements sont présentés au Tableau 2. Les espèces nicheuses recensées de façon précise, c'est-à-dire surtout celles qui sont spécifiquement liées aux milieux ouverts, sont mentionnées avec les nombres de couples dans les deux carrés. Celles qui ne font que se nourrir dans ces milieux sont notées "de passage". Enfin, celles qui nichent plus habituellement dans les bosquets, les grosses haies... sont simplement mentionnées "nicheur".

Au total, soixante espèces différentes ont été recensées : 56 (93%) dans le carré 1 (C1), plus riche en éléments végétaux, contre 31 (52%) dans le carré 2 (C2). La dominance de C1 reste nette même si on se réfère aux seules espèces nicheuses (total 44) : 39 en C1 (89%) contre 24 (55%) pour C2. Et le résultat de C2 serait encore plus faible s'il n'y avait dans ce carré un imposant bâtiment (ancienne ferme) jouxtant un petit alignement de jeunes épicéas et de peupliers d'Italie. Ces éléments ont permis les seules installations dans ce carré de la Corneille noire (*Corvus corone*), de l'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), des Hironnelles de cheminée (*Hirundo rustica*) et de fenêtré (*Delichon urbica*), du Merle noir (*Turdus merula*), des Moineaux domestique et friquet (*Passer domesticus* et *P. montanus*), du Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), du Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*), de la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) ainsi que de deux couples de Hibou moyen-duc (*Asio otus*), nichant à une dizaine de mètres à peine l'un de l'autre, dans d'anciens nids de corneilles. Cette proximité exceptionnelle de couples de hiboux peut s'expliquer par une densité remarquable de petits rongeurs en 1993, conjuguée à l'absence de sites de nidification adéquats dans les environs. Une culture de colza (24 ha d'un seul tenant), particulièrement riche en plantes adventices, fut elle aussi très attractive pour l'avifaune. Trois espèces y établirent leur unique canton : le Pipit farlouse, le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et la Linotte mélodieuse (*Acanthis cannabina*). Si l'on fait abstraction de ces deux éléments "perturbateurs", on passe de 31 à seulement 17 espèces.

Ces résultats globaux montrent très clairement l'influence positive de la diversité de l'habitat sur la richesse ornithologique des zones cultivées. La majorité des espèces recensées ne sont toutefois pas spécialement inféodées aux milieux ouverts : il s'agit plutôt d'espèces qui occupent les bosquets, les grosses haies, les parcs... et dont les populations les plus importantes se trouvent en dehors des zones cultivées. Les résultats obtenus pour les espèces davantage liées aux milieux ouverts, recensées de façon plus précise, sont donc plus significatifs pour notre propos et méritent d'être commentés.

Commentaires spécifiques

Perdrix grise

Les observations aux mois de mars et avril permettent de bien délimiter les territoires des couples cantonnés. En C1, quatre couples sont dénombrés. Un couple s'est installé

Tableau 2 - *Espèces recensées dans chacun des carrés-échantillons. - Recorded species in each square sample : number of breeding pairs; N = breeding, P = non breeding.*

Espèces	C1	C2	Espèces	C1	C2
Canard colvert	P	-	Grive musicienne	N	-
Buse variable	P	P	Rousserolle verderolle	2	-
Faucon crécerelle	P	P	Fauvette babillarde	1	-
Perdrix grise	4	2	Fauvette grisette	3	1
Caille des blés	1	3+1*	Fauvette des jardins	4	-
Faisan de Colchide	2	1	Fauvette à tête noire	N	-
Petit Gravelot	-	P 1**	Pouillot fitis	N	-
Vanneau huppé	1	3	Pouillot véloce	N	-
Pigeon colombin	1	-	Mésange à longue queue	N	-
Pigeon ramier	3	1	Mésange nonnette	N	-
Tourterelle turque	N	N	Mésange bleue	N	-
Tourterelle des bois	2	-	Mésange charbonnière	N	-
Coucou gris	N	-	Sittelle torchepot	P	-
Chouette chevêche	P	P	Grimpereau des jardins	P	-
Chouette hulotte	P	-	Loriot d'Europe	P	-
Hibou moyen-duc	-	2	Geai des chênes	N	-
Martinet noir	P	-	Pie bavarde	N	-
Pic épeiche	P	-	Choucas des tours	P	P
Alouette des champs	18	25	Corbeau freux	P	-
Hirondelle de cheminée	P	N	Cornelle noire	3	2
Hirondelle de fenêtre	P	N	Etourneau sansonnet	N	N
Pipit farlouse	1	1*	Moineau domestique	N	N
Bergeronnette printanière	3	1+4*	Moineau friquet	N	N
Bergeronnette grise	P	N	Pinson des arbres	N	N
Troglodyte mignon	N	-	Serín cini	-	P
Accenteur mouchet	N	-	Verdier d'Europe	N	-
Rougegorge	N	-	Chardonneret élégant	-	P
Rougequeue noir	P	N	Linotte mélodieuse	6	1*
Merle noir	N	N	Bruant jaune	6	1*
Grive litorne	P	-	Bruant proyer	2	7!+4*
			Total des espèces contactées	56	31
			Total des espèces nicheuses	39	24
C1 : La Bataille			* couple cantonné dans le champ de colza		
C2 : Froidmont			! données du 19.05; plus que 4 le 01.06		
N : espèce nicheuse			** 1 ex. le 29.05, erratisme?		
P : espèce de passage					

dans une friche, sur un ancien remblai; le deuxième occupe une jachère jouxtant prairies, fossés, chemins enherbés et haies; le troisième et le quatrième se contentent d'une zone cultivée débordant sur un chemin creux bordé de talus arborés et enherbés. Dans C2, il n'y a que deux couples cantonnés, bien que de nombreux autres couples réalisent de petites incursions sur le périmètre de la zone, en provenance d'un ensemble de prairies et de stations plus favorables (vallons). Ces densités de 2 et 4 couples/100 ha sont assez faibles et correspondent à la situation générale en Europe occidentale depuis la chute des effectifs de cette espèce suite à la modernisation de l'agriculture et à l'emploi systématique d'herbicides et d'insecticides (BIRKAN & JACOB, 1988). Si l'on s'éloigne des plateaux vers les vallées aux versants pâturés extensivement, entrecoupés de massifs buissonneux et de petites friches incultes, la densité atteint alors 10 couples/100 ha dans le périmètre du projet de remembrement.

Rappelons qu'un territoire doit subvenir aux besoins nutritifs de l'espèce : pour la Perdrix, insectes lors de l'élevage des jeunes, ensuite graines diverses (blé, orge, plantes adventices - jusqu'à 60 % du régime alimentaire). En hiver, la consommation de nourriture verte devient dominante (65 à 90 % du volume) et les labours de fin de saison limitent fortement la disponibilité en végétaux. Ceci nous permet d'insister sur l'importance du maintien de bandes herbeuses, de fossés et de chemins enherbés, ainsi que de certaines méthodes culturales (les céréales d'hiver sont un appoint précieux en période de disette). Abris et sites de nidification sont également indispensables (la Perdrix recherche une végétation de 20 à 30 cm de hauteur pour installer son nid). En hiver, une protection contre la neige est nécessaire. Une étude sur la fréquentation des habitats en hiver a montré que 33 % des compagnies sont contactées en priorité près des bosquets et des larges haies, 26 % dans les chaumes, 25 % dans les prés de fauche, 7 % en pâtures, 5 % en friches et 4 % sur les bords de route. Une structure bocagère est dès lors favorable à l'espèce (BIRKAN & JACOB, 1988).

Caille des blés

Dès le 19 mai, des chanteurs de Caille des blés (*Coturnix coturnix*) sont entendus sur les deux plateaux. La densité est difficile à chiffrer étant donné la possibilité d'y rencontrer des oiseaux migrateurs et l'arrêt des prospections en début d'été. Le chiffre plus élevé sur le plateau de Froidmont est peut-être lié à sa situation plus favorable pour les oiseaux migrateurs.

Vanneau huppé

Le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) est inféodé aux grands espaces ouverts et c'est le plateau de Froidmont (C2) qui accueille le plus de couples. Il n'y a qu'un seul couple en C1, dans un champ de froment de printemps.

Petit Gravelot

Au moment où disparaît le couple cantonné à Jamiolle en bordure d'une mare piétinée en prairie, l'espèce apparaît sur le plateau de Froidmont (C2), dans une zone de stockage de fumier avec de grandes ornières. La nidification n'a pu être prouvée.

Alouette des champs

Les densités observées de 18 et 25 cantons/100 hectares sont comparables, quoique faibles, à celles observées dans d'autres régions agricoles (JACOB & PAQUAY, 1992). Celles-ci varient d'ordinaire entre 20 et 100 cantons/100 ha (LUY, 1991). En Brabant, LUY (1991) a obtenu des valeurs de 33 cantons/100 hectares. Les densités plus élevées sur le plateau de Froidmont (C2) s'expliquent par l'absence d'écrans boisés et par les surfaces cultivées de plus grande importance. En effet, l'Alouette des champs est une espèce typique des steppes et elle s'éloigne des lisières.

Pipit farlouse

Ce petit passereau insectivore est lié à l'origine aux bandes herbeuses humides. Il recherche donc les prés de fauche et les pâtures. Un couple s'est cantonné dans chaque carré. Dans le carré 2, le canton est situé dans le champ de colza.

Bergeronnette printanière

Avec respectivement 3 et 5 cantons/100 ha, l'espèce s'observe avec une densité semblable à celle qu'elle atteint en Fagne (3 à 5 cantons/100 ha) (COPPEE & COPPEE, 1991), aux Pays-Bas (2-3 cantons/100 ha) et en Allemagne (3,2 cantons/100 ha) dans les mêmes milieux (LUY, 1991). Les terres de culture ne constituent cependant pas le meilleur habitat pour cette espèce qui affectionne surtout les prés humides, où elle atteint des densités beaucoup plus élevées (jusqu'à 36 cantons/100 ha) (TEIXEIRA, 1979). Sa présence ici en zone agricole est toutefois intéressante car, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'espèce niche uniquement dans ce milieu (RYELANDT, 1985; COPPEE & COPPEE, 1991). Il est aussi remarquable de constater dans ce cas-ci l'attraction exercée par le champ de colza sur la Bergeronnette printanière (4 cantons/24 ha) et sur plusieurs autres espèces. En raison des conditions météorologiques médiocres en août 1992, la levée du colza a été mauvaise et les plantules ont été arrachées par les eaux de ruissellement, créant ainsi de vastes plages de sol nu. Les traitements phytosanitaires n'ayant pu être effectués, il subsistait dans le champ un important cortège d'espèces adventices aux floraisons abondantes.

Fauvette grisette

Liée aux buissons bas et aux friches herbacées, la Fauvette grisette (*Sylvia communis*) peut se satisfaire d'un roncier entouré de hautes herbes. La présence de jeunes arbustes favorise cette espèce : 3 couples dans C1. Dans C2, seul le champ de colza, habitat de substitution occasionnel pour cette espèce, permet le cantonnement d'un chanteur.

Bruant proyer

Si deux chanteurs sont notés dès le 20 avril dans C1, il fallut attendre le 19 mai pour constater un arrivage soudain d'au moins 11 chanteurs sur le plateau de Froidmont, dont 4 dans le champ de colza. La concentration atteint même un chanteur/100 m dans un pré de fauche, en bordure du carré-échantillon. Le 1er juin, il n'y a plus que 4 mâles chanteurs. Ces cantonnements tardifs seraient caractéristiques du Bruant proyer (*Emberiza calandra*), chez qui le nombre de mâles cantonnés augmenterait continuellement de début

avril à fin juin (HEGELBACH & ZISWILER, 1979 *in* LUY, 1991). Pour l'ornithologue de l'Entre-Sambre-et-Meuse, la seule présence de cette espèce est déjà intéressante car elle atteint ici sa limite sud de répartition régionale (hormis quelques couples situés à l'extrémité ouest de la Fagne) (COPPEE & COPPEE, 1991).

Bruant jaune

Le seul cantonnement de cette espèce sur le plateau de Froidmont (C2) a été noté dans une petite zone herbeuse occupant un ancien pierrier de 6 m², à proximité du champ de colza. Le Bruant jaune niche au sol, dans la végétation herbacée. Il a cependant besoin de buissons comme postes de chant. Les haies présentes dans C1 ont par contre permis d'observer 6 cantons/100 ha.

5. Conclusions

Les milieux "intercalaires", qui ne sont pas nécessairement considérés comme de haute valeur biologique ni paysagère, comme les bordures de champs, les chemins enherbés, les jeunes haies d'églantiers, de prunelliers et d'aubépines, contribuent grandement à la diversité de l'avifaune. Les oiseaux étant souvent situés au sommet des chaînes alimentaires, leur présence indique également une plus grande abondance d'insectes, de petits mammifères, de fleurs. Comme notre étude montre une différence tant qualitative que quantitative entre les deux zones agricoles, il est possible de préfigurer la situation postremembrement au vu des résultats de C2. Afin d'éviter un appauvrissement de l'avifaune, on ne peut qu'insister sur le maintien de tous les éléments végétaux et sur la création de nouvelles plantations chaque fois que cela est possible. La création de grandes parcelles ne peut qu'éventuellement favoriser les espèces liées aux milieux "d'aspect steppique" comme le Vanneau huppé et l'Alouette des champs, ce qui est assez négligeable par rapport aux pertes occasionnées chez les espèces plus exigeantes.

REMERCIEMENTS - Je remercie particulièrement J. Matagne et L. Lebrun pour leur précieuse collaboration lors du travail de terrain, L. Woué et O. Decocq pour la relecture constructive du texte ainsi que les membres du comité de rédaction d'Aves pour leurs judicieuses remarques et le soin apporté à la finalisation de cet article. Je tiens également à remercier l'Ir W. Peeters (O.W.D.R.) pour m'avoir autorisé à publier les résultats récoltés dans le cadre du Plan d'évaluation du projet de remembrement de Jamagne.

SUMMARY - On the ornithological importance of woody and herbaceous components considered as insignificant for a farmland regrouping.

The avifauna belonging to two 100 ha squares samples located in intensive farming areas (Western Condroz, north of Philippeville) was recorded during weekly visits from March to June. The first square was left intact whereas the second, with its plots without natural vegetation, was modified by land reform. Fifty-five species are present in the first square and only thirty-one in the second.

The species present in the two squares are more abundant in the first, excepting the "steppe" species like the Lapwing and the Skylark.

SAMENVATTING - Over het ornithologisch belang van houtige en grazige elementen die onbelangrijk geacht worden binnen het kader van ruilverkaveling.

De avifauna in twee proefvlakken van elk 100 ha, gelegen in twee zones van intensieve landbouw (westelijke Condroz, ten noorden van Philippeville), werd geïnventariseerd gedurende wekelijkse bezoeken gespreid van maart tot juni. Het eerste proefvlak stelt een situatie van voor ruilverkaveling, terwijl het tweede bestaat uit percelen waar alle natuurlijke vegetatie verdwenen is, dus sterk gelijkend op een situatie na een ruilverkaveling. In het eerste proefvlak waren 55 soorten aanwezig, terwijl in het tweede slechts 31, waarvan één derde in één gebied dat meer gediversifieerd was. De algemene soorten in beide proefvlakken zijn talrijker in het eerste proefvlak, met uitzondering van de 'steppensoorten' zoals Kievit en Veldleeuwerik.

AAn

Bibliographie

- BIRKAN, M. & JACOB, M. (1988) : *La perdrix grise*. Faune sauvage. Hatier - Paris, France.
- CENTRE MARIE-VICTORIN (1993) : *Plan d'évaluation des sites du projet de remembrement de Jamagne*. Cercles des Naturalistes de Belgique, Centre Marie-Victorin, Vierves-sur-Viroin.
- COPPEE, J.-Lo. et COPPEE, J.-Lu. (1991) : Avifaune nicheuse des milieux non forestiers de la Fagne (Entre-Sambre-et-Meuse). *Aves*, 28 : 75 - 106.
- DEVILLERS, P., ROGGEMAN, W., TRICOT, J., DEL MARMOL, P., KERWIN, C., JACOB, J.-P. et ANSELIN, A. (1988) : *Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique*. I.R.S.N.B., Bruxelles.
- JACOB, J.-P. et PAQUAY, M. (1992) : *Oiseaux nicheurs de Famenne. L'Atlas de Lesse et Lomme*. Aves, Liège.
- LUY, M. (1991) : L'avifaune nicheuse d'un site agricole en Brabant. Considérations critiques sur la méthode de recensement des quadrats. *Aves*, 28 : 1 - 22.
- NOVOA, Cl. (1990) : *Le dénombrement des perdrix grises des pyrenées au printemps à l'aide d'appels pré-enregistrés*. Mémoire à l'Université Paul Sabatier, Lab. de Botanique et Biogéographique, Toulouse.
- REGINSTER, J. (1997) : *Le réseau écologique et les remembrements*. Actes du colloque "Le réseau écologique". Travaux, n°18. Région Wallonne, Jambes.
- RYELANDT, P. (1985) : *Ornithologie du Parc Naturel Viroin-Hermeton*. Cercles des Naturalistes de Belgique, Centre Marie-Victorin, Vierves-sur-Viroin.
- TEIXEIRA, R.M. (1979) : *Atlas van de Nederlands Broedvogels*. Vereniging tot Behoud van Natuurmonumenten in Nederland, s'Graveland.